

## Procès-verbal du conseil municipal du 20/11/2023

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni le vingt-novembre deux mille vingt-trois à dix huit heures dans la salle de la mairie sous la présidence de Mr Rémi DIAZ, Maire de LANTA.

**Présents :** Rémi DIAZ, Sébastien ESTIEU, Christophe GAY, Pierre AVERSENG, Corine GERARD, Caroline BEAUJARD, Jean ALBERTON, Jean-Pierre ZANET, Michel BLANCHARD, Valérie BOUSQUET, Florence RANC, Didier SICARD

**Absents :** Nadine SOVA, Aurélie DAMIA-SOTUS Frédéric GLEYZES, Sabine PEREZ, Laurent LELEU, Aude MESSONNIER, Annie MONTROYA

**Secrétaire de Séance :** Corine GERARD

### **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25/09/2023

Rapport CLECT n°9 : restitution du gymnase de Caraman

Révision libre Pool routier 2022-2025 – augmentation enveloppe des communes par décision du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Révision libre « portage de repas »

Convention ADS

Fonds de concours pour la prise en charge d'une partie des dépenses d'entretien de voirie liées aux dégâts d'orage

Chèques cadeaux multi enseignes pour le personnel

Convention d'adhésion au service de médecine préventive

Restitution d'une partie de la voirie communale au département – rond-point Canto-Perlic

### **Questions diverses :**

Présentation du rapport d'activités de Terres du Lauragais

Présentation des dispositions prises suite au rapport de la Chambre régionale des comptes

### **1. Approbation du PV**

Le procès-verbal du conseil municipal du 25/09/2023 est mis au vote. Il est approuvé par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

### **2. Rapport CLECT n°9 : restitution du gymnase de CARAMAN**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise à plat des compétences de l'intercommunalité engagée depuis 2020, la compétence supplémentaire « construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré élémentaires et élémentaire d'intérêt communautaire » a été soumise à la définition de l'intérêt communautaire. En 2014, lors de son intégration dans l'ex-communauté de communes de l'Ex-Cœur-Lauragais, seul le gymnase rattaché au collège de Caraman avait été créé par la commune de Caraman et mis à disposition de l'intercommunalité. Par une délibération en date du 21/09/2023, Caraman a acté en conseil municipal la restitution de cet équipement. La modification de l'intérêt communautaire a par la suite été validé en conseil communautaire le 26/09/2023. Le rapport CLECT constate la fin de la mise à disposition et le retour en pleine propriété du bâtiment à la commune. Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur le Rapport CLECT n° 9-2023.

Cette proposition est mise au vote et est adoptée à l'unanimité.

### **3. Révision libre Pool routier 2022-2025 – Augmentation enveloppe des communes par décision du Conseil départemental de la Haute-Garonne**

Le conseil municipal en date du 14/06/2023, a validé le rapport de la CLECT intitulé Rapport n°3-2023 : révision libre Pool routier 2022-2025 – Augmentation enveloppe des communes par décision du Conseil départemental de la Haute-Garonne. La procédure de validation est arrivée à son terme. Il convient maintenant d’acter le montant de la révision libre afin que celui-ci soit déduit des attributions de compensation 2023. Cette somme sera prélevée lors du versement du dernier acompte soit en décembre 2023.

COMMUNE	Ancien Taux subv.	NV taux de subv.	Montant travaux H.T. Ancien pool	Subvention ancien pool routier	Montant travaux H.T. nouveau pool	Subvention accordée nv pool et nv taux	Reste à charge après déduction du fctva	MONTANT DEDUIT SUR AC
LANTA	56,25%	56,25%	316 622,00 €	178 099,88 €	332 454,00 €	187 005,38 €	6 976,40 €	2 790,56 €

La proposition de révision libre du Pool routier 2022-2025 est mise au vote et est approuvée à l’unanimité.

#### 4. Révision « portage de repas »

Le conseil municipal en date du 26/07/2023 a validé le rapport de la CLECT intitulé Rapport n°7-2023 : révision Libre Reste à charge portage de repas. La procédure de validation est arrivée à son terme. Il convient maintenant d’acter le montant de la révision libre afin que celui-ci soit déduit des attributions de compensation 2023. Cette somme sera prélevée lors du versement du dernier acompte soit en décembre 2023 :

Communes	Montants au 1er janvier 2023 Ac provisoire		Portage de Repas (part forfaitaire+ part repas)	Ac antérieure à deduire de la nouvelle ac Portage de repas	Montant AC définitive au 31 décembre 2023	
	à verser (739211)	à percevoir (73211)			Montant AC à verser par la CC	Montant AC à verser par la commune
LANTA		119 942,00	6 703,20			126 645,20

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l’unanimité.

#### 5. Convention ADS

La Commune a délégué l’instruction des autorisations d’urbanisme à la communauté de communes depuis 2019. La convention soumise à l’approbation du conseil municipal a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service commun géré par l’intercommunalité pour l’instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l’occupation du sol délivrés au nom de la Commune et est prévue pour une durée d’un an à compter du 1er janvier 2024 jusqu’au 31 décembre 2024.

Le projet de convention est mis au vote et est approuvé à l’unanimité.

#### 6. Fond de concours :

Monsieur le Maire explique que la Commune n’a pas reçu l’ensemble des éléments pour délibérer sur le sujet. Ce point est donc ajourné.

#### 7. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire indique que comme chaque année, il est proposé au conseil d’éteindre les créances concernant essentiellement les factures de cantine et de garderie dont le montant est trop faible pour être recouvert. Il propose donc au conseil de procéder à une admission en non-valeur pour la somme de 154 euros.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l’unanimité.

**8. Provision sur créances**

Monsieur le Maire explique qu'au regard de l'état des provisions pour dépréciations des créances de débiteurs, il est nécessaire de prévoir au budget une provision pour perte de 10%.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

**9. Demande de subvention auprès de l'Etat DSIL (dotation au soutien aux investissements local,**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de demander une subvention à l'Etat dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la mairie.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

**10. Chèques cadeaux multi-enseignes**

Monsieur le Maire propose de reconduire l'attribution de bons cadeaux multi-enseignes pour le personnel. Il précise que le montant est modulé en fonction du temps de travail et du temps de présence des agents et qu'il peut aller de 30 euros à 150 euros.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

**11. Convention d'adhésion au service de médecine préventive**

Monsieur le Maire explique au conseil que le CDG assure pour le compte de la collectivité :

-la surveillance médicale des agents

-l'action sur le milieu professionnel

-les aménagements de poste de travail et des conditions d'exercice des fonctions dans le cadre du maintien dans l'emploi. La convention conclue deviendra caduque au 31/12/2023 en raison de l'évolution des conditions financières d'accès au service qui sont intégrées à ladite convention. Une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive sera donc effective au 1er janvier 2024.

Le projet de convention est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

**12. Restitution d'une partie de la voirie communale au département**

Le conseil départemental a engagé une opération de régularisation foncière qui concerne trois parcelles qui entourent le rond-point « CANTO PERLIC » dont la parcelle ZH91 qui appartient à la Commune de LANTA. Il apparait en effet que la parcelle ZH91 qui borde les routes départementales N°1 et 54A empiète sur le domaine public routier départemental sur deux emprises de 37m<sup>2</sup> et 170m<sup>2</sup>. Monsieur le Maire propose une cession à l'euro.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

## Questions diverses :

### Présentation rapport d'activités TDL :

Le rapport d'activité 2022 des terres du Lauragais a été adopté en conseil communautaire le 26/09/2023. Voici quelques données à retrouver dans ce rapport de 2022 :

**Jeunesse :** rencontre inter alac : 70 jeunes de tout le territoire se sont retrouvés au stade de Calmont. L'objectif était de permettre aux jeunes de se rencontrer et de partager un moment convivial.

**Elections :** suite au renouvellement de plusieurs conseils municipaux, de nouvelles élections ont eu lieu lors du conseil communautaire. Au 31/12/2022, le bureau était ainsi composé de 25 membres dont un président, 10 VP, et 14 autres membres élus.

**Urbanisme :** en 2022, 1211 demandes d'autorisation d'urbanisme ont été déposées (77% de décisions favorables, 10% de décisions défavorables, 6% octroi ou rejet tacite).

**Petite enfance :** le taux de remplissage des crèches était de plus de 70% et 559 enfants ont été accueillis sur la période.

**Voirie :** enrobé à froid mis à disposition de 23 communes pour un montant de 28 000 euros, ce qui représente une livraison de 196.50 tonnes.

**Environnement :** animations et sensibilisation des enfants par le biais notamment de visites de la déchetterie de Villefranche, expérimentation d'un prototype de point d'apport volontaire pour la collecte des restes alimentaires sur la commune de Villefranche (déchets qui seront collectés et transformés en énergies vertes et en engrais).

### Présentation des mesures prises suite aux recommandations de la CRC :

**Adopter le règlement intérieur du conseil municipal conformément à l'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales :** la délibération actant l'entrée en vigueur du règlement du conseil municipal a été adoptée le 9 novembre 2023.

**Mettre le régime indemnitaire en conformité avec la réglementation en vigueur (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) :** la délibération actant l'entrée en vigueur du RIFSEEP a été adoptée le 04/04/2023.

**Formaliser les temps de travail et les cycles propres à chaque service au sein de la commune :** la délibération a été prise le 14/11/2023 + adoption de la délibération sur le CET, et finalisation du règlement RH.

**Respecter le principe de la computation des seuils en adoptant une nomenclature des achats en vue de les optimiser :** le seuil de procédure des achats de même nature effectués par la commune doit s'apprécier au regard de l'ensemble des achats effectués pendant au moins 12 mois. Un travail de recensement des dépenses par nature a été réalisé, ce qui confirme que les seuils des marchés ne sont pas dépassés. Pour chaque catégorie de dépense, une mise en concurrence est tout de même effectuée. A titre d'exemple, une mise en concurrence a été faite entre plusieurs acteurs économiques afin de passer une commande annuelle de fourniture d'entretien. L'objectif était de pouvoir bénéficier d'un tarif préférentiel mais également de constituer un stock afin d'avoir une meilleure visibilité sur le coût global annuel de ces fournitures. Six entreprises ont été mises en concurrence : Subra/Sodiscol/Orapi/Paredes/Coldis. A l'issue de cette mise en concurrence formalisée par la demande de devis, c'est l'entreprise Subra qui a été retenue et qui remplace désormais Sodiscol. Le coût de la commande pour 2023 s'élève à ce jour à 13 000 euros et le montant annuel estimé est de 20 000 euros.

**Autre exemple :** pour les fournitures de voirie, le montant des dépenses en 2023 s'élève à 9600 euros. Une étude de prix est faite et la commune alterne en fonction de la nature de l'achat, des stocks disponibles, des tarifs pratiqués entre CDA, Leroy Merlin et le Jardin de Jade.

**Formaliser les procédures applicables en matière de commande publique afin d'en garantir la transparence :** Il était entre autre reproché à la commune d'avoir trop souvent recours aux mêmes entreprises et notamment des entreprises du secteur, ce qui pouvait interroger sur le respect du principe d'égalité de traitement entre les candidats (entreprises citées dans le rapport : CDA, Sodiscol, Siliteo). A titre d'exemple, dans le cadre d'un projet d'acquisition de la licence 3Cx, l'entreprise Siliteo a été mise en concurrence avec cohesio et plein sud et c'est elle qui offre le meilleur prix. On constate que très souvent, Siliteo propose des tarifs plus intéressants.

**Procéder sans délai au renouvellement du contrat de délégation de service pour la gestion de l'assainissement collectif.** : déjà mis en œuvre au moment de la présentation du rapport de la CRC.

**Mettre en place d'une comptabilité d'engagement.** : mise en œuvre depuis 2022 et pour chaque dépense qui doit être faite par le personnel ou les élus, il est demandé un bon de commande ou un devis. Chaque bon de commande ou devis est ensuite intégré au logiciel afin que la dépense puisse être engagée. Au 31/10/2023 : 259 engagements et bons de commandes enregistrés sur la période de janvier à octobre 2023. Contre 263 en 2022, 16 en 2021, et 0 en 2020.

**Fiabiliser les restes à réaliser en lien avec la tenue d'une comptabilité d'engagement :** cf restes à réaliser en 2023.

**Mettre en concordance en lien avec le comptable public l'inventaire et l'état de l'actif :** l'inventaire de l'actif est désormais à jour et a été transmis au comptable public.

**Sur d'autres sujets relevés par la CRC :**

**Structuration globale :** toutes les délibérations sont affichées et consignées dans un registre librement accessible par le public. Idem pour les comptes rendus du conseil qui sont en ligne sous 8 jours et à disposition des administrés en format papier en mairie.

**Recours aux contractuels :** au 20/11/2023, il ne reste que 2 contractuels en premier contrat sur 31 agents. Parmi les contractuels recensés au moment de la publication du rapport, certains ont été stagiaires et d'autres n'ont pas été renouvelés.

**Décisions du maire :** le maire rend systématiquement compte des décisions prises en vertu de sa délégation en début de conseil et ces décisions sont retranscrites dans les PV.

**Gouvernance :** tenue de réunions de bureau et de conseils informels où tous les conseillers sont invités, un compte rendu est ensuite envoyé à l'ensemble des membres du conseil. Depuis novembre 2022, 21 réunions (conseils informels) ont eu lieu.

Rémi DIAZ  
Maire



